

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11 + 2 pouvoirs

PRÉSENTS :

M. Marc ROLLIN (mandataire de Mme Monique MERMET)

M. Fred VIART, Mme Pascale MEYER, M. Bruno BARTHALAIS, M. Jean-François HAGNIER (mandataire de M. Marc CHAVANNE),

M. Bernard ALLAMAN, M. Eric BARITHEL, Mme Elisabeth BORN-BURNOD, Mme Véronique GESIPPE, M. Francis MILLET, M. Jean PALAU

ABSENTS EXCUSES : M. Marc CHAVANNE (a donné pouvoir à M. Jean-François HAGNIER) Mme Monique MERMET (a donné pouvoir à M. Marc ROLLIN)

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/01/2009

Date d'affichage de la convocation : le 23/01/2009

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Pascale MEYER est désignée pour remplir cette fonction.

**Le procès-verbal de la dernière séance
est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter 2 questions à l'ordre du jour, il s'agit de l'aide financière à un habitant proposée par le C.C.A.S. et l'étude du réseau d'eaux pluviales. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CHOIX DU BUREAU D'ETUDE REVISION P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une révision générale du P.O.S. valant P.L.U. a été prescrite dans la séance du 7 août 2008.

A cet effet une consultation des bureaux d'études a été lancée. (Avis d'appel à la concurrence dans l'Essor du 25/09/2008).

Treize bureaux ont répondu. A l'ouverture des plis le 31 octobre 2008 à 19 H 00, la commission a sélectionné, suivant les critères énoncés dans le cahier des charges, 6 bureaux pour une journée d'audition le 10 janvier 2009 :

- Vincent BIAYS Urbaniste Chambéry
- Agence des territoires SARL Metz-Tessy
- Epure SAS Meylan
- Atelier AXE Thonon-les-Bains
- EPODE SARL Chambéry
- ATELIER 2 Crolles

Après examen des types de prestation, des délais de réalisation, des références, des moyens, du coût des missions ... la commission d'appel d'offres a décidé de retenir le bureau d'étude ATELIER 2 urbanistes J.C. Poutissou et J. Terrier, 80 place des Passages 38920 CROLLES, pour un montant de 32 400 € HT plus l'intervention du cabinet AGRESTIS pour un montant de 2 600 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- *Décide d'entériner le choix de la commission appel d'offres et de retenir le cabinet d'étude « Atelier 2 urbanistes » pour un montant de 32 400 € HT et de 2 600 € HT pour l'intervention du cabinet AGRESTIS spécialiste en expertise et gestion des espaces naturels*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.*

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BAR-SNACK « LA PETITE FRINGALE »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la commission de délégation de service public du bar-snack « la Petite Fringale » présentant notamment les candidats admis à présenter une offre et l'analyse des propositions. Monsieur le maire précise que le dossier complet peut être consulté en mairie.

- *Le conseil municipal prend connaissance du rapport de la commission de délégation de service public bar-snack « la Petite Fringale »*

**TRAVAUX DE SECURITE ROUTE DES VIVIERS
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL
ET DE L'ETAT**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la route des Viviers est dangereuse et doit être sécurisée.

Notamment par :

- Le soutènement du mur en pierre du ruisseau d'Entrevernes au lieu-dit la Fruitière,
- Des travaux de renforcement du mur amont devant les propriétés Bouvier et Leinert (environ 40 mètres linéaires)
- Des travaux aval devant la propriété Daviet Bernard avec création d'un mur en béton et déplacement de la borne incendie vers l'amont.

Un premier devis correspondant à ces travaux a été reçu et s'élève à 82 435.50 € HT soit 98 592.86 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des subventions peuvent être accordées par le Conseil Général et par l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement (D.G.E.)

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- *Accepte à l'unanimité l'engagement des travaux de la route des Viviers ;*
- *Autorise Monsieur le maire à engager une procédure adaptée dans le cadre des marchés publics ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour demander une subvention auprès du Conseil général ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour demander à l'Etat la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) 2009*

**TRAVAUX DE SECURITE CARREFOUR DES LIBELULES
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL
ET DE L'ETAT**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le carrefour des Libellules est très dangereux et doit être sécurisé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des subventions peuvent être accordées par le Conseil Général et par l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement (D.G.E.)

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- *Accepte à l'unanimité l'aménagement du carrefour des Libellules ;*

- Autorise Monsieur le Maire à engager une procédure adaptée dans le cadre des marchés publics ;
- Mandate Monsieur le Maire pour demander une subvention auprès du Conseil Général ;
- Mandate Monsieur le Maire pour demander à l'Etat la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) 2009

AIDE PONCTUELLE A UN HABITANT « FRAIS DE CANTINE » ET « DE GARDERIE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur la proposition du C.C.A.S.de la commune qui s'est réuni le 27 janvier 2009, il a été décidé d'aider financièrement un habitant de la commune qui a des difficultés financières et ne peut pas régler les frais de cantine et de garderie. Il s'agit des factures de cantine et garderie de octobre/novembre/décembre 2008 pour un montant de 367.50 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la participation financière de la commune pour cette personne pour un montant de 367.50 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- Accepte à l'unanimité d'octroyer une aide financière pour cet habitant.

ETUDES EAUX PLUVIALES

Une étude sur les réseaux d'eaux pluviales est nécessaire dans le cadre de la révision du P.L.U.

Un recensement de l'existant (ruisseaux, fossés, conduits souterrains, grilles de récupération) doit être réalisé.

Il convient d'y annexer une étude des risques de déversement des hydrocarbures dans le lac et d'inondation des ruisseaux communaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide d'engager une consultation pour choisir un cabinet d'étude.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation
- Mandate Monsieur le Maire pour demander les subventions éligibles pour ces études.

Questions et informations diverses :

Le sou des Ecoles de Duingt organise le carnaval le samedi 28 février 2009 à partir de 10 H 30

Les responsables d'HALPADES (office et gestion d'HLM) ont rencontré le Maire et souhaitent mettre en vente des appartements sociaux.

Monsieur le Maire annonce la mise en place d'un office de tourisme unique autour du lac d'Annecy.

La séance est levée à 23 H 00